

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 avril 2008.

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 9 avril 2008 à 20h30 sous la présidence du Maire, Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 2 avril 2008.

Secrétaire de séance : Corinne BLAISE.

Le compte-rendu de la séance du 20 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

### VOTE DES TAUX DES 3 IMPOTS LOCAUX :

Les taux suivants sont adoptés à l'unanimité :

- taxe d'habitation : 5.04%
- foncier bâti : 12.95 %
- foncier non bâti : 28.06 %, soit une augmentation moyenne de 2 %. Il est à noter que les taux n'avaient pas été augmentés depuis 2004.

### BUDGET PRIMITIF 2008 :

Le budget élaboré en commission des finances est étudié point par point et adopté à l'unanimité. Il s'élève en recettes et dépenses de fonctionnement à 380 896 €, avec un virement à la section d'investissement de 62 715 €, section qui se monte en dépenses et recettes à 128 576 €. Un emprunt a été souscrit pour financer le solde de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de sécurisation de la sortie des ateliers municipaux. Les autres travaux importants portent sur différents travaux de voirie.

### VOTE DU TAUX DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Indemnité du Maire : elle est fixée à 27 % de l'indice 1015 ( correspondant à une population de 500 à 999 habitants), au lieu de 31 % taux maximal.
- Indemnité des 4 Adjointes : elle est fixée à 8 % de l'indice 1015. Cette maîtrise des taux permet la nomination d'un quatrième Adjoint sans augmentation du montant des indemnités 2007 prévues alors pour 3 adjoints.

### COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Elle est à renouveler . Le Maire propose à la Direction des Services Fiscaux le nom des 12 titulaires et suppléants parmi lesquels 6 titulaires et 6 suppléants seront désignés.

### QUESTIONS DIVERSES :

- une exposition sur l'Indochine se déroulera les samedi 26, dimanche 27 avril et jeudi 1<sup>er</sup> mai salle polyvalente.
- Atelier théâtre : une convention sera signée avec cette association pour l'utilisation hebdomadaire des locaux communaux.